



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque a Beauchamps (80)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ETHERR.A

Raison sociale

ETHERR.A

N° SIRET

90507586700028

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

POIRSON

Prénom(s)

Delphine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'une centrale au sol de 957 Wc sur la commune de Saint-Denis-en-Val - 1,48 ha de surface foncière : parcelles cadastrées section C, numéros 143 et 178 - 1,48 ha de surface utile au projet photovoltaïque - 1 poste de livraison/transformation d'une surface de 27 m² Le projet comprend également un système de stockage d'énergie par batteries (BESS), composé d'un conteneur de batteries, d'un local technique PCS (Power Conversion System) et d'un bassin de rétention de 120 m³ destiné à la gestion des eaux d'extinction en cas d'incendie.

4.2 Objectifs du projet

La centrale photovoltaïque de Beauchamps, d'une puissance installée de 957 kWc, sera implantée sur une ancienne friche industrielle dépolluée (ancien site CCO) située sur les parcelles C143 et C178. Le projet permet de revaloriser un site déjà artificialisé, sans consommation d'espaces agricoles ou naturels. La centrale sera raccordée au réseau public et produira environ 995 MWh/an d'électricité renouvelable. Un système de stockage par batteries (BESS) permettra de stocker temporairement une partie de l'énergie produite afin d'optimiser son injection sur le réseau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet se déroulera en plusieurs phases de travaux: - La première phase consistera en la pose de clotures, préalablement au chantier, - La seconde phase correspond au montage des structures supportant les modules, - La troisième phase permettra de mettre en place les modules photovoltaïques et de réaliser le câblage de l'installation. Les travaux comprendront également la réalisation des fondations et la mise en place du conteneur de batteries, du local technique PCS ainsi que du bassin de rétention de 120 m³.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

KDE Energy est assistant à maîtrise d'ouvrage pour le compte de Etherra qui exploitera la centrale photovoltaïque au sol au travers de la filiale qui sera créée à cet effet. L'électricité produite sera injectée sur le réseau ENEDIS. Au terme de l'exploitation de la centrale, le démantèlement sera assuré par le maître d'ouvrage et le recyclage des éléments de la centrale réalisé conformément à la réglementation en vigueur. En phase d'exploitation, le système de stockage fonctionnera de manière automatique afin de stocker temporairement une partie de l'énergie produite avant son injection sur le réseau. Les opérations de maintenance concerneront également les équipements du système de stockage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la procédure de déclaration préalable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Les panneaux photovoltaïques seront implantés sur les parcelles C 143 et C 178 sur la commune de Beauchamps.	(1,48, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les parcelles C 143 et C 178 sur la commune de Beauchamps (80) sont régies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone d'implantation est située en dehors de toute ZNIEFF de type I ou II. Les ZNIEFF les plus proches sont localisées en dehors du site d'étude (cf. annexe 8)
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet est situé sur la commune de Beauchamps (Somme), en région Hauts-de-France, hors zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est concerné par aucun arrêté préfectoral de protection de biotope. Les protections réglementaires ont été analysées dans l'étude écologique.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Beauchamps n'est pas une commune littorale au sens de la loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet est situé en dehors de ces espaces protégés. L'analyse des zonages réglementaires réalisée dans l'étude ne met en évidence aucun de ces périmètres sur le site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département de la Somme est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé. Le projet n'est toutefois pas situé dans un secteur identifié comme exposé à des nuisances sonores majeures liées aux infrastructures concernées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun monument historique, site patrimonial remarquable ou bien inscrit au patrimoine mondial n'est situé sur le site d'implantation. Le projet est implanté en dehors des périmètres de protection associés. (Cf annexe 8)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas implanté au sein d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation réglementaire
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Beauchamps n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ni par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le projet est implanté sur une ancienne friche industrielle correspondant au site CCO (Centre de Construction d'Outillages), référencé dans les bases nationales des sites et sols pollués (SSP). Les opérations de dépollution ont été réalisées préalablement au projet, permettant le réaménagement du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Beauchamps n'est pas située en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage destiné à l'alimentation en eau potable ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet n'est pas situe dans un site Natura 2000 ni a proximite immediate de celui-ci. Le site Natura 2000 le plus proche est situe a environ 500 a 600 m au sud-ouest du projet. Le projet ne presente pas de continuite fonciere ou ecologique directe avec le perimetre Natura 2000 et aucune liaison fonctionnelle susceptible d'engendrer une incidence n'a ete identifiee.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site classe ni a proximite immediate d'un site classe au titre des articles L.341-2 et suivants du Code de l'environnement.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne necessite aucun prelevement d'eau en phase d'exploitation. Les besoins ponctuels en eau lies au chantier resteront tres limites et seront assures par les entreprises intervenantes.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique ni drainage, ni rabattement de nappe, ni modification des ecoulements souterrains. Les structures photovoltaïques sont fondees sur longrines sans terrassement generalise ni impermeabilisation significative des sols.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux ne generent pas d'excédent significatif de matériaux. Les deblais ponctuels seront reutilises sur site ou evacues vers une filiere agreee conformement a la reglementation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun apport significatif de matériaux n'est necessaire pour la realisation du projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet. Le projet n'exploite aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'a pas besoin d'alimentation en eau potable ni de raccordement a un reseau d'assainissement en phase d'exploitation. Les besoins en eau du chantier seront ponctuels et assures par les entreprises intervenantes.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est implante sur une ancienne friche industrielle. Les enjeux ecologiques identifiés ont ete pris en compte des la conception du projet, notamment par l'evitement des secteurs les plus favorables a la biodiversite et la mise en oeuvre de mesures ERC (gestion ecologique du site, preservation des habitats peripheriques, creation de gites a reptiles et lutte contre les espèces exotiques envahissantes). Les incidences
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situe hors de tout site Natura 2000. Les sites Natura 2000 de la vallee de la Bresle, les plus proches, sont localises a plusieurs centaines de metres du projet. Au regard de la nature des travaux, de la faible emprise du projet et des mesures prevues, aucune incidence significative n'est attendue sur les habitats ou especes ayant justifie la designation de ces sites.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non. Le projet est implante sur une ancienne friche industrielle depolluee. Il ne conduit pas a la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans le perimetre d'un Plan de Prevention des Risques Technologiques (PPRT) ni a proximite d'un etablissement Seveso.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un secteur soumis a un Plan de Prevention des Risques Naturels (PPRN).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'emissions ou de rejets susceptibles d'entraîner des risques sanitaires pour les populations riveraines.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un secteur presentant un risque sanitaire particulier identifie.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera une augmentation temporaire du trafic routier durant la phase de chantier, liée à l'acheminement des matériaux, des équipements et des engins. Ces déplacements resteront ponctuels et limités dans le temps. En phase d'exploitation, seuls des déplacements occasionnels liés à la maintenance du site seront nécessaires.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les nuisances sonores seront limitées à la phase de chantier. En exploitation, le système de stockage et le local technique ne généreront qu'un faible niveau sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un environnement présentant des nuisances sonores particulières susceptibles d'affecter son fonctionnement.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune émission odorante en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives particulières.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les structures photovoltaïques seront installées sur des longrines posées au sol, sans battage de pieux. Les travaux ne sont donc pas susceptibles de générer de vibrations significatives.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un secteur présentant des sources de vibrations susceptibles d'impacter son fonctionnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le parc photovoltaïque ne comporte pas d'éclairage permanent. Les interventions de maintenance seront réalisées de jour, limitant toute émission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des émissions lumineuses particulières.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase de chantier pourra générer ponctuellement des émissions de poussières et de gaz d'échappement liées à la circulation des engins. Ces émissions seront temporaires et limitées à la durée des travaux. Aucune émission atmosphérique n'est attendue en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Aucun rejet liquide n'est prévu en exploitation. Un bassin de rétention de 120 m³ assurera le confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'effluents en phase d'exploitation. Les eaux pluviales continueront de s'infiltrer naturellement dans le sol. Les eventuelles eaux usees produites durant le chantier seront gerees conformement a la reglementation par les entreprises intervenantes.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase de chantier generera principalement des dechets non dangereux (emballages, palettes, chutes de cables, cartons et plastiques) ainsi que, ponctuellement, des dechets inertes. Ces dechets feront l'objet d'un tri a la source et seront evacues vers des filieres de valorisation ou d'elimination agreees. La phase d'exploitation ne generera que de tres faibles quantites de dechets lies aux operations de maintenance.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est implante sur une ancienne friche industrielle. Il est situe en dehors de tout perimetre de protection d'un monument historique, d'un site inscrit ou d'un site classe. Au regard de son implantation et de son environnement, aucune atteinte notable au patrimoine architectural, culturel, archeologique ou paysager n'est attendue.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est implante sur une ancienne friche industrielle depolluee, sans usage agricole, forestier ou naturel. Il valorise un site deja artificialise et n'entraine pas de consommation d'espaces agricoles ou naturels ni de modification notable des activites humaines existantes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance installée de 957 kWc, implantée sur une ancienne friche industrielle dépolluée située sur la commune de Beauchamps (80). Il valorise un site déjà artificialisé, sans consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers. Le projet intègre également un système de stockage d'énergie (BESS) comprenant un conteneur de batteries, un local technique PCS et un bassin de rétention de 120 m³ destiné au confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie. La conception du projet a intégré les conclusions du diagnostic écologique réalisé par Calidris. Les principaux secteurs à enjeux ont été évités et plusieurs mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre, notamment : - conservation des haies et fourrés périphériques ; - maintien de la bande située sous la ligne électrique, favorable aux reptiles ; - adaptation du calendrier des travaux afin de limiter le dérangement de la faune ; - création de gîtes à reptiles ; gestion écologique de la végétation, sans produits phytosanitaires ; - prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Les équipements techniques (poste de livraison, BESS, local PCS et bassin de rétention) seront implantés sur des secteurs déjà artificialisés. Au regard de ces dispositions, les incidences résiduelles du projet sur l'environnement sont considérées comme faibles et non significatives.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet, de son implantation et des mesures d'évitement et de réduction prévues, le projet ne paraît pas susceptible d'entraîner des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine justifiant la réalisation d'une évaluation environnementale systématique. Le projet est implanté sur une ancienne friche industrielle dépolluée, déjà artificialisée, et ne conduit à aucune consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers. Il est situé en dehors des principaux périmètres de protection réglementaire et les enjeux écologiques identifiés ont été pris en compte dès la conception du projet. Les mesures prévues, notamment la préservation des haies périphériques, la création de gîtes à reptiles, la gestion écologique du site et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, permettent de limiter

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom POIRSON

Prénom Delphine

Qualité du signataire Directrice Developpement

À Paris

Fait le 14-08-2026

Signature du (des) demandeur(s)